

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

25 SEP. 2020

ID : 056-215601626-20200922-DB20200905-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 22 septembre 2020

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - UNICEF - URGENCE LIBAN

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE

Secrétaire de séance : Patricia QUERO-RUEN

Présents : 32
Pouvoir : 01

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'ANIMATION TERRITORIALE**

n°05

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - UNICEF - URGENCE LIBAN

Rapporteur : Jean-Luc SCIEUX

Les violentes explosions qui ont ravagé Beyrouth mardi 4 août dernier ont causé au moins 180 victimes, plus de 6 500 blessés et des dégâts matériels considérables. Elles ont laissé 300.000 personnes sans logement, dont des familles démunies de tout. Les crèches et maternités ont été détruites ou endommagées par les déflagrations.

Selon les estimations de l'UNICEF, près de 100 000 enfants ont été déplacés.

A ce titre, la ville de Ploemeur souhaite exprimer aujourd'hui son entière solidarité avec le peuple libanais et se joindre à l'élan de solidarité suscité par l'ampleur de cette tragédie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission 1 « sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 8 septembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 10 septembre 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'UNICEF dans le cadre de son action « Urgence Liban ».
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire, ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 1 ABSTENTION (Loïc TONNERRE)

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



**Ronan LOAS,
Maire**